CONSTITUTION CANONIQUE DE LA COMMUNAUTE CATHOLIQUE FRANCOPHONE DE VIENNE

"Là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux" (Mt 18, 20)

1. LA COMMUNAUTE DANS L'ÉGLISE

Les fidèles catholiques francophones de Vienne répondent à l'appel du Christ en se rassemblant au sein d'une communauté ecclésiale incorporée à l'église locale en tant que communauté catholique francophone de Vienne (CCFV). Ils y accueillent l'Evangile ensemble et reçoivent les sacrements du Christ autour de leur aumônier. Membres de l'Église catholique, ils s'efforcent d'agir en témoins de l'Evangile dans le cadre d'un projet paroissial auquel ils sont tous vivement appelés à participer.

Cette communauté est, à part entière, dans l'Eglise d'Autriche au sein de l'archevêché de Vienne depuis le 1^{er} janvier 1999, aux côtés d'autres communautés ayant leur langue propre, conformément aux dispositions des textes ecclésiaux régissant le statut des communautés étrangères dans les diocèses¹. Ces dispositions se substituent à tout dispositif qui pouvait exister précédemment.

Dans ce cadre, la communauté bénéficie de l'accès régulier à une église des pères rédemptoristes *Maria am Gestade*. Celle-ci leur assure un lieu de culte dominical et de référence. Les registres paroissiaux sont ceux de la *Schottenkirche* conformément aux pratiques en vigueur dans l'archevêché de Vienne.

La CCFV entretient une relation privilégiée avec l'Eglise de France. Elle est membre de l'Aumônerie Générale des Français à l'Étranger et participe régulièrement à ses réunions officielles.

L'aumônier nommé par l'archevêque de Vienne préside la communauté. Il est tenu aux obligations, droits et privilèges établis par les canons 564-572 du Code du droit canonique ².

Il est assisté par un Conseil Paroissial, élu conformément au code électoral en vigueur de l'archevêché de Vienne, pour une période prévue par ce code.³

Sous l'autorité de l'aumônier, le Conseil paroissial contribue à l'activité pastorale dans la communauté. Il étudie et propose des modalités d'action pratiques.

_

¹ En 1952 la constitution apostolique de Pie XII "*Exsul familia nazarethana*" et ensuite la lettre pastorale, en forme de *Motu Proprio*, écrite par Paul VI en 1969 "*Pastoralis Migratorum Cura*", prescrivirent un statut libre, dans le cadre de l'église locale, pour les aumôneries des communautés expatriées au sein de l'Eglise universelle.

² Cf. Code de droit canonique; Can. 564-572. (http://www.vatican.va/archive/FRA0037/_P1V.HTM)

³ Cf. **Code de droit canonique**; Can. 511-514. (http://www.vatican.va/archive/FRA0037/_P1R.HTM). Le cas échéant l'archevêché de Vienne met à la disposition des paroisses un code électoral afin que les membres du conseil paroissial (Pargemeinderat) soient élus par les fidèles inscrits sur la liste électorale de la communauté dans une première étape, puis reconnus chacun pour une tache particulière par l'aumônier de la communauté.

Le conseil paroissial se compose de fidèles qui sont en pleine communion avec l'Eglise catholique et disposent d'une foi solide, de bonnes mœurs et de prudence. Il peut comprendre des clercs, des membres d'instituts de vie consacrés et surtout des laïcs. La composition du comité prend en compte les diverses régions du diocèse, les origines sociales et professionnelles des membres de la communauté et leur disponibilité à participer individuellement et collectivement à l'apostolat.

Les membres de la communauté contribuent aux charges de l'Eglise en fonction de leur situation et de leurs moyens. Ceux qui sont soumis au système fiscal autrichien sont appelles à apporter leur contribution à l'Eglise par l'intermédiaire du Kirchenbeitrag. Ceux qui ne le sont pas sont invités à le faire par d'autres moyens selon leur conscience.

2. LA COMMUNAUTE, VIE ET LIENS AVEC LES FRANCOPHONES DE VIENNE

Répondant à l'appel du seigneur, la communauté se rassemble régulièrement à l'occasion de la messe dominicale pour entendre la parole de Dieu, lui apporter la réponse de la foi et partager le Pain de vie. Ainsi, elle fait l'Eucharistie en même temps qu'elle se laisse faire par l'Eucharistie, pour se constituer dans le Christ et assurer le service des sacrements à tous ses fidèles.

La Communauté s'efforce d'être un lieu de fraternité ouvert à tous grâce à des activités communes. Les membres de la Communauté peuvent se retrouver selon un calendrier d'activités organisées par le Conseil Paroissial pour des échanges, des réunions conviviales et des expériences paroissiales missionnaires

La Communauté entretient un site Internet de référence pour la Communauté et d'accueil pour tous ceux qui souhaitent se mettre en contact avec elle.

Ouverte à tous les catholiques francophones de toutes nationalités vivant ou passant à Vienne et à leurs familles, sans pour autant concurrencer les paroisses existantes, la Communauté catholique francophone est composée majoritairement de Français. Beaucoup de ses membres ne résident à Vienne que pour quelques années, ce qui exige un effort continu d'ouverture et de renouvellement. La Communauté s'enrichit en accueillant en son sein des catholiques francophones d'autres nationalités et en approfondissant sa communion avec les catholiques de Vienne.

La Communauté entretient des liens privilégiés avec les autres groupes catholiques francophones sur Vienne, en particulier la Communauté francophone africaine, ainsi que Communautés religieuses.

Le Lycée Français de Vienne est un lieu de présence particulier de la Communauté car il réunit de nombreux jeunes francophones de Vienne. Une convention lie l'aumônerie de la communauté avec le Lycée et ouvre la possibilité d'un travail de catéchèse auquel tous les membres de la Communauté sont conviés. Par l'intermédiaire de ce service, la Communauté se donne pour objectif de contribuer à la formation morale, spirituelle et chrétienne des jeunes francophones de Vienne.

3. L'ORGANISATION DE LA MISSION DE LA COMMUNAUTE.

La Communauté s'efforce de stimuler l'adhésion et l'engagement de tous ses membres dans la diversité de leurs charismes tout en affirmant l'unité de leur mission.

Le Conseil paroissial, élu par tous les membres de la communauté, conformément au code électoral en vigueur dans l'archidiocèse de Vienne, assiste l'aumônier et anime la vie de la communauté. Il comporte des départements et fait appel à toutes les bonnes volontés et s'organise comme suit :

- le vice-président de la Communauté conseille et assiste l'aumônier pour la direction administrative du conseil paroissial.
- le secrétaire de la Communauté assure la mémoire de la communauté et gère la communication extérieure de la communauté. Le secrétaire veille sur le site Internet de la Communauté. Le secrétaire s'efforce de préserver la continuité de la Communauté et sa documentation.
- le trésorier de la Communauté gère la comptabilité de la communauté et assiste l'aumônier et le conseil paroissial dans la gestion du patrimoine matériel de la communauté. La communauté tire ses ressources du produit de la quête, des cotisations au catéchisme et des dons des fidèles. Il revient au trésorier de préparer un budget annuel en fonction des besoins de la communauté, toujours en collaboration avec l'aumônier assisté par le conseil paroissial, ainsi que de préparer un compterendu financier semestriel qui sera mis à la disposition des fidèles. Il veillera encore à faire un inventaire des biens de la communauté et à le réviser chaque année.

Les coordonnateurs de la catéchèse, de la diaconie et de la liturgie travaillent avec des équipes paroissiales pour réaliser les missions de chaque département qui sont respectivement :

- «La catéchèse est une éducation de la foi des enfants, des jeunes et des adultes, qui comprend spécialement un enseignement de la doctrine de la vie chrétienne (...) en vue d'initier à la plénitude de la vie chrétienne » (Catéchisme de l'Eglise Catholique II, 5) Tout en s'inscrivant dans le prolongement de ce que l'enfant reçoit au sein de la famille, la catéchèse apporte une dimension collective à l'éducation de la foi ; elle rassemble des enfants et des jeunes différents les uns des autres et crée dans cette diversité un lieu d'échange où doit se trouver le respect mutuel. Un groupe de catéchistes bénévoles, accompagnés par l'aumônier, assistent le coordinateur pour l'animation et l'enseignement des différentes tranches d'âge. Le but est de former à la foi les enfants et les jeunes de la Communauté présents au Lycée et de ceux qui le souhaitent. L'engagement des catéchistes est avant tout une réponse à l'engagement des parents qui ont la responsabilité première de l'éducation religieuse de leurs enfants et qui les leur confient . La catéchèse donne une place centrale à la prière et à la Parole de Dieu. Elle rejoint notre désir à tous, chrétiens, de découvrir ensemble le Christ, dans l'Eglise, dans nos vies et à travers les autres.
- « Je suis venu non pour être servi, mais pour servir » (Mc 10.45) En grec, le mot « diakonia » signifie «service». Le Christ, par son exemple, nous invite à nous mettre au service de Dieu et des hommes. L'amour du prochain, l'attention portée à nos

frères est au cœur de notre foi chrétienne. Au sein de notre communauté, chacun est invité à répondre à l'appel du Christ selon ses talents et sa disponibilité. Dans le cadre de la diaconie, la communauté propose à ses membres de participer et de contribuer au développement des activités suivantes :

- o œuvres caritatives : chercher la pratique de la charité entre les membres de la communauté et à l'égard de leurs prochains. Chercher des moyens de susciter des engagements caritatifs au profit de causes méritoires.
- o formation et vie spirituelle : assurer une formation théologique et proposer des moments forts de prière aux membres de la communauté.
- o aumônerie des jeunes : accompagner et faire grandir les lycéens et les jeunes dans leur foi.
- o convivialité: se retrouver et passer du temps ensemble afin de mieux se connaître, à l'occasion d'une agape, à la sortie de la messe du dimanche, d'un pique nique ou d'une soirée festive...
- o accueil et rayonnement : faire connaître notre Communauté et nos activités au plus grand nombre de francophones possible, à Vienne et aux alentours ; les encourager à prendre part au cheminement ecclésial de notre communauté.
- o conférences sur les sujets de notre temps qui nous concernent en tant que chrétiens

* La liturgie, par laquelle, surtout dans le divin sacrifice de l'Eucharistie, "s'exerce l'œuvre de notre rédemption", contribue au plus haut point à ce que les fidèles, par leur vie, expriment et manifestent aux autres le mystère du Christ et la nature authentique de la véritable Eglise. (Vatican II, Sacrosanctum Concilium 2, 1963) C'est pourquoi la communauté organise les célébrations liturgiques dans leur temps liturgique. Une équipe de paroissiens, assure les services suivants : animation des chants, préparation des intentions de prière universelle, des monitions et des lectures, ainsi que le service d'autel (enfants de chœur) et la gestion des documents de la CCFV à Maria am Gestade.

"Comme le père m'a envoyé, ainsi je vous envoie..." (Jn 20, 21-23)